

Article 21 du Règlement

temps difficiles pendant qu'eux-mêmes acceptent des majorations salariales exorbitantes, ils négligent de donner l'exemple, ce qui s'impose à l'heure actuelle.

* * *

LA JOURNÉE DU DROIT

L'IMPORTANCE DES LOIS DU PAYS

M. David Daubney (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui la Journée du droit, parrainée encore une fois par l'Association du barreau canadien. Le thème, qui porte cette année sur la sensibilisation au droit, donnera lieu d'un bout à l'autre du Canada à diverses activités organisées par l'association, les avocats, les juristes et de nombreux organismes.

Nos lois ne sont pas que paroles et documents; elles sont le symbole même de nos valeurs essentielles. Elles émanent du débat public, du choc des idées, et constituent la synthèse de nos convictions. Elles reflètent la diversité et la complexité de notre culture et de notre patrimoine. Pour bien comprendre ce que c'est que d'être Canadien, il faut savoir quelles sont les incidences de la loi sur nos vies.

A l'occasion du cinquième anniversaire de la Charte des droits et libertés, charte qui prolonge et élargit les droits juridiques de tous les Canadiens, faisons en sorte que chacun sache quels sont les droits et les responsabilités que lui confèrent nos lois et notre constitution.

* * *

L'ÉNERGIE

LES HAUSSES DU PRIX DE L'ESSENCE—L'INCIDENCE SUR LE TOURISME

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, à l'approche de la saison des vacances d'été, l'industrie du tourisme est dans l'expectative: on se demande combien de Canadiens pourront encore se payer le luxe de prendre la route après les dernières hausses de la taxe sur l'essence.

Depuis son entrée en fonction, le gouvernement conservateur a fait grimper la taxe sur l'essence de 4c. le litre, soit 18c. le gallon. Il en résulte une hausse des coûts non seulement des transports mais aussi du chauffage domestique, des denrées alimentaires et de toute une gamme de biens et services—autrement dit, on décourage les voyageurs et on vient encore mettre la main dans la poche des Canadiens qui font déjà face à toute une gamme de hausses d'impôts orchestrées par un gouvernement qui ne se gêne pas pour augmenter les recettes par de nouvelles ponctions fiscales.

Cependant, accablés par un tel fardeau fiscal, les contribuables n'ont plus de quoi dépenser. Inévitablement, cette politique à courte vue qui consiste à accroître les impôts toujours davantage va finir par étouffer la croissance économique. Pour s'en convaincre, il suffit de noter que le gouvernement lui-même prévoit que la croissance économique cette année atteindra le taux bien morne de 2,8 p. 100, soit le niveau le plus bas depuis quatre ans, alors que nous sommes censés être en période de reprise économique.

LES ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES

L'ANNIVERSAIRE DU GÉNOCIDE ARMÉNIEN

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, étant donné que le Parlement ne siège pas la semaine prochaine, je tiens à signaler que ce sera, le 24 avril, le 72^e anniversaire du début du génocide arménien.

Les cerveaux de ce crime odieux furent le ministre de l'Intérieur Talaat et ses acolytes.

Le génocide a été perpétré en trois temps. D'abord, on a arrêté les intellectuels, les prêtres et les autres dirigeants de la collectivité arménienne.

Puis, on a désarmé les soldats arméniens qui combattaient dans l'armée de l'Empire ottoman et on a organisé leur massacre.

Enfin, on a rassemblé les Arméniens, qui n'avaient plus de chef, et on les a menés à marche forcée de village en village et de ville en ville jusqu'au désert de Syrie où ils sont finalement morts d'épuisement.

Soixante-douze années ont passé depuis le début tragique de ce génocide. De plus en plus de gens, d'organisations et de gouvernements sont informés de l'ampleur épouvantable de ce crime. Il nous faut faire tout en notre pouvoir pour éviter d'éveiller des souvenirs pénibles chez les survivants et apprendre en même temps à la jeune génération qu'oublier un crime, c'est encourager une récidive.

Pour conclure, je voudrais citer le célèbre écrivain américain d'origine arménienne, William Saroyan, qui a dit:

Je voudrais bien que quelque puissance essaie de détruire cette race, cette petite tribu de gens peu importants, dont toutes les guerres ont été livrées et perdues, dont toutes les structures se sont écroulées, dont les oeuvres littéraires ne sont pas lues, dont la musique n'est pas entendue et dont les prières ne sont pas exaucées. Essayez pour voir. Envoyez-les au désert sans pain ni eau. Brûlez leurs maisons et leurs temples. Puis voyez s'ils ne vont pas rire, chanter et prier encore. Car il suffit que deux d'entre eux se rencontrent quelque part dans le monde pour que surgisse une nouvelle Arménie.

* * *

• (1410)

LES STUPÉFIANTS

LES CONCLUSIONS D'UNE ÉTUDE SUR LES TESTS OBLIGATOIRES DE DÉPISTAGE

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, l'automne dernier, la bibliothèque du Parlement a effectué à ma demande une excellente étude sur les tests obligatoires de dépistage des consommateurs de drogues. Dans cette étude, la question était examinée à la lumière de la Charte des droits, des lois sur les droits de la personne et des normes syndicales. On en arrivait à la conclusion suivante: «En dernière analyse, il ressort qu'au Canada, la plupart des employés ne disposent que de recours individuels pour violation de contrats de travail ou pour diffamation comme moyen de protection contre l'imposition des tests de dépistage par les employeurs.»

Ces tests de dépistage se répandent de plus en plus au Canada. On sait qu'Air Canada, le CN, American Motors et d'autres entreprises exigent toutes des échantillons d'urine pour effectuer des analyses de dépistage des drogues.

La semaine dernière, le ministre des Transports (M. Crosbie) déclarait que le personnel roulant serait soumis à ces tests.